AR Prefecture

047-200068930-20240222-D2024_48_MP-AR Reçu le 23/02/2024 Publié le 23/02/2024



DECISION:

SERVICE: CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2024-48-MP

OBJET: 23CFMFOURGONENV - FOURNITURE D'UN FOURGON D'OCCASION POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT - RETRAIT DÉCISIONS N°D2023-237-MP ET N°D2024-14-MP - CHOIX DU NOUVEAU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2023-237-MP en date du 29 décembre 2023 relative au choix du prestataire retenu pour l'achat d'un fourgon d'occasion pour le service environnement [31] :

Vu la décision n°D2024-14-MP en date du 19 janvier 2024 relative à la rectification de l'erreur matérielle de la décision n°D2023-237-MP;

Considérant que le garage n'est plus en mesure de livrer le fourgon retenu par la décision n°D2023-237-MP, le service environnement a dû prendre l'attache d'un nouveau parage en capacité de fournir le véhicule nécessaire aux besoins du service : [47];

Le Président de Fumel Vallée du Lot décide,

1°) – De retirer les décisions n°D2023-237-MP et n°D2024-14-MP relatives à l'achat d'un fourgon d'occasion auprès du garage suite à l'infructuosité du marché n°23CFMFOURGONENV;

FUMEL VALLÉE DU LOT

AR Prefecture

047-200068930-20240222-D2024_48_MP-AR Reçu le 23/02/2024 Publié le 23/02/2024

2°) - De retenir l'offre du garage (47) pour un montant de 10 189,43 € HT (12 172,76 € TTC) pour l'achat d'un fourgon d'occasion pour le service environnement de Fumel Vallée du Lot;

- 3°) De signer l'offre financière ;
- 4°) De préciser que les crédits seront prévus au budget principal.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 22 février 2024

Le Président Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 février 2024 Recu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 23 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT